

Lors des dernières élections cantonales bernoises, il nous a été donné d'assister à un événement qui ne s'était jamais produit jusqu'alors : malgré 8488 voix d'avance sur son poursuivant, le candidat arrivé au 7^e rang a été détrôné par le candidat arrivé au 8^e rang !

Le maillon faible

Pour la première fois depuis son introduction dans la Constitution cantonale en 1995, la désormais célèbre « moyenne géométrique » a inversé le résultat et a permis d'attribuer le siège garanti au Jura-Sud au candidat ayant récolté le plus de suffrages au sein de son arrondissement administratif.

Cette « béquille constitutionnelle », comme l'ont surnommée certains quotidiens, a donné lieu à bien des interprétations de la part des médias et du microcosme politique. Il faut dire que si 220 votants du Jura-Sud avaient choisi Manfred Bühler plutôt que Philippe Perrenoud, le résultat final aurait été inversé et la moyenne géométrique jetée aux oubliettes pendant quatre ans.

Il est également intéressant de remarquer que malgré les 94957 suffrages qu'il a glanés, Manfred Bühler reste à 24552 voix de son colistier Christoph Neuhaus et que Philippe Perrenoud, avec 86 469 suffrages, se situe à 22 353 voix de son colistier Andreas Rickenbacher. Etre Romand au sein du canton de Berne coûte plus de 20000 suffrages.

Dans notre éditorial du 30 janvier 2014, nous écrivions que les deux protagonistes du Jura méridional obtiendraient chacun plus de 70000 suffrages dans l'Ancien canton et que le gagnant deviendrait, comme la plupart de ses prédécesseurs, l'élément vulnérable du Conseil exécutif. Nous ajoutions également que malgré le privilège permettant au Jura-Sud d'influencer grandement l'élection de son conseiller d'Etat, seuls quelque 30 % des électeurs se rendraient aux urnes. Nous n'avions pas tort.

Parmi les commentaires lus dans la presse au lendemain de cette élection, retenons celui de *L'Impartial* qui a écrit : « Les partis bourgeois comptaient sur Manfred Bühler pour inverser la tendance. Loupé. On continuera à subir le sourire de Philippe Perrenoud sur les photos, même quand les nouvelles sont mauvaises. Le conseiller d'Etat socialiste constatera à nouveau qu'être un second choix est toujours un peu humiliant. »

De son côté, Manfred Bühler est convaincu que « Philippe Perrenoud a bénéficié d'un soutien clair des partis séparatistes et que cela était particulièrement flagrant dans la région de Moutier. »

Pour notre part, et comme nous l'avons toujours clamé, du point de vue de la Question jurassienne, ce duel entre Philippe Perrenoud et Manfred Bühler était du « kifkif bourricot ». Le côté amusant de cette élection, c'est la totale incompréhension du peuple bernois qui n'a toujours pas compris qu'un candidat possédant plus de 8000 voix d'avance sur son poursuivant puisse être évincé à son profit. Cela va faire jaser et d'aucuns, au sein du canton de Berne, ne manqueront pas une nouvelle fois de remettre en cause le privilège accordé à la minorité romande du Jura-Sud. C'est en somme un éternel recommencement. ■

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

CH-2800 Delémont 1 PPA • 66^e année - N° 2881 • abonnement annuel : 90 fr. • 10 avril 2014 • Paraît le jeudi

La victoire d'Henri

Il était une fois... une descendante du général Voirol de Tavannes, qui épousa un nommé René Carnal, dont elle eut quatre fils. Comme gamins, ces derniers marchaient la tête un peu enfoncée dans les épaules, ce qui les fit surnommer « les quatre sans cou ».

L'un d'entre eux, Henri, se signala très tôt par des talents mathématiques et une mémoire des chiffres stupéfiants. Alors qu'il avait peut-être huit ans, sa mère s'arrêta un jour devant le magasin du « Louvre » à Tavannes pour bavarder quelques instants avec une dame. Quand elle eut terminé, Henri lui dit :

– Il y en a pour 186 francs 65 dans cette vitrine.

Il avait additionné mentalement toutes les étiquettes de prix qu'il voyait...

Le coup de génie

Il fit ensuite une carrière brillante qui se termina par une chaire à l'Université de Berne. On lui doit par ailleurs des réflexions d'une grande justesse quant à la manière réelle dont le prétendu « bilinguisme » est pratiqué dans la Ville fédérale et comment les Jurassiens du Sud sont considérés par les vrais Bernois : comme appartenant à un autre peuple, ce qui tombe sous le sens.

Mais il est aussi l'inventeur de la formule mise en place pour assurer le siège du Jura-Sud au sein du gouvernement cantonal. En proposant de calculer la moyenne géométrique des suffrages obtenus par les candidats dans le sud du

Jura et dans l'ensemble du canton, il a permis de renforcer le poids des voix jurassiennes (ce qui était son but), sans recourir au cercle électoral (ce que les Bernois n'auraient jamais accepté). Joli coup !

Seize à un

La presse quotidienne a publié la formule et nous n'y reviendrons pas. Il faut savoir cependant que grâce à ce système, Manfred Bühler, pour être élu, aurait dû recueillir en gros vingt suffrages bernois en plus pour compenser un suffrage de retard dans le Jura-Sud. Ce qui n'est pas rien. Il y a donc bel et bien une surpondération des voix jurassiennes, qui a provoqué cette fois-ci la réélection du sortant au détriment de son concurrent, mais surtout au détriment du total réel des suffrages exprimés par le corps électoral.¹ Le perdant n'a pas manqué de le rappeler.

Cette année, le système inventé par Henri Carnal a sauvé la majorité dite « rose-verte » au gouvernement, alors que le parlement a glissé un peu plus à droite. Entre parenthèses, un brin d'équilibrage des pouvoirs n'a jamais fait de mal à personne, s'il ne conduit pas à la paralysie. Mais les Bernois sont des gens pragmatiques et s'accommoderont.

Le cramia réhabilité

Le saviez-vous ?

A l'émission *Les Grosses Têtes*, la question suivante fut posée :

– *Qu'est-ce que la « cramailotte » ?*

Inutile de dire qu'aucun de ces intellectuels distingués – enfin... plus ou moins distingués – ne connaissait la réponse. Nous non plus du reste.

Or, c'est une recette de pissenlits.

Autrement dit, de cramias ! Cramia → cramailotte. Eh bien, il en aura mis du temps, l'humble cramia, pour être réhabilité ! Méprisé, ne figurant sur aucune table presti-

gieuse, il produit une fleur qui fait ricaner les gandins. Offrez un bouquet de cramias à la bien-aimée, elle vous prendra pour un grippe-sou, un plouc, un bouseux, un populiste.

Pauvre cramia, jamais en vue, traité comme « un moindre » ! Et le voilà propulsé au faite de la gloire, grâce aux *Grosses Têtes* !

C'est un peu comme le Jura : il a fallu ses grosses têtes (et d'autres bien dures) pour qu'il sorte de l'ombre.

● Arnaud Piccard

Dans une autre conjoncture, on pourrait avoir une situation inverse, à savoir que le siège jurassien impose une majorité de droite contre la volonté de l'Ancien canton. On n'en est pas là, surtout avec les outrances de l'UDC dans le Jura-Sud, qui braquent tout le monde et rassemblent des majorités contre elle.

La grande question

On peut cependant se demander pourquoi la droite bernoise n'a pas proposé cinq candidats, dont Manfred. Il se peut que des dissensions entre radicaux, UDC et PBD aient empêché de trouver le cinquième cheval de l'attelage. Mais il est probable que les trois partis en question aient fait confiance à M. Bühler pour arriver assez près de M. Perrenoud dans le sud du Jura, de manière à le battre au score final, grâce à son avance dans l'Ancien canton (9458 voix

au final). Une savante manœuvre du même style, dont Annelise Vaucher fut le jouet à son insu, avait déjà capoté à l'époque.

Cela dit, Philippe Perrenoud doit une fière chandelle à Henri Carnal. Il en doit une autre au PSA, sans lequel les carottes étaient cuites pour lui. Saura-t-il s'en souvenir ou illustrera-t-il la parole immortelle de Roger Schaffter à ce sujet ?

C'était, souvenez-vous-en :

« Un bienfait n'est jamais perdu : il vous retombe toujours sur la gueule. »

Chacun a son avis sur la question, sauf peut-être M. Perrenoud. Mais il en aura un bien assez tôt.

● Alain Charpillot

¹ M. Perrenoud a recueilli 8488 voix de moins que M. Bühler.

ET TOUT CECI EST VRAI

Présent les 29 et 30 mars 2014 à Delémont dans le cadre de l'édition zéro de Delémont'BD qui a connu un magnifique succès populaire, le dessinateur et scénariste Julien Paré-Sorel s'est exclamé, dans les colonnes du *Quotidien Jurassien* : « Je ne sais pas si cela peut se dire, mais vive le Jura libre ! »

Le groupe UDC au Parlement jurassien interroge à son tour le Gouvernement jurassien quant à l'avenir de l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), localisée à Moutier. Dans une question écrite, les députés agrariens souhaitent savoir si le gouvernement entend remettre en question sa participation ou au contraire s'il pense renforcer sa position, « voire reprendre cette unité ».

Les contributions à la qualité du paysage (CQP) fâchent le président de la Chambre d'agriculture du Jura-Sud. Cette fois, ce n'est pas l'Office fédéral de l'agriculture qui est dans le collimateur de Bernard Leuenberger mais le canton de Berne, rapporte le journal *Agri* du 7 mars. Pour 2014, le Gouvernement bernois a en effet décidé de limiter ses projets « qualité du paysage » aux trois parcs naturels régionaux (Gäntrisch, Diemtigtal et Chasseral).

Ainsi, pour le Jura-Sud, seules les exploitations sises dans le territoire du Parc Chasseral peuvent espérer toucher des CQP, pour autant qu'elles répondent aux exigences paysagères définies. « Les autres attendront 2015, pour moi cela est inacceptable et relève de discrimination de la part du canton de Berne » a reproché dernièrement le président de la Chambre d'agriculture.

Les sentences en matière criminelle (XVII^e et XVIII^e siècles)

L'histoire de la criminalité – et de la justice criminelle – dans l'ancien Evêché de Bâle reste à écrire, même s'il existe quelques monographies régionales. Les sentences criminelles prononcées par la Cour de justice des princes-évêques représentent une source précieuse. Chaque notice donne le nom et le prénom de la personne incriminée, sa provenance, le motif de la condamnation, la sentence et la date à laquelle elle a été prononcée.

Le répertoire des sentences est accessible en ligne depuis décembre 2013 (www.aueb.ch).

Quelques chiffres

- Dates extrêmes des affaires : 1656-1792 (lacune de 1767 à 1788).
- 5 registres (cotes Cod. 205A à Cod. 205 fr.; Cod. 205E manquant).
- Près de 1800 pages.
- Passé 900 sentences.

Quelles sentences pour quels délits ?

Le vol est – sans surprise – le délit le plus courant. Vol d'objets mobiliers, d'outils, d'argent, de nourriture, de bétail (ou « abigeat ») et même d'ornements d'église ! Parfois lié au vagabondage, il est aggravé par l'effraction ou s'il est commis nuitamment. Les documents laissent entrevoir une société dans laquelle les conflits ont tendance à dégénérer dans la violence (rixes, homicide, assassinat; incendie). Même dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, les cas de sorcellerie ne sont pas rares; au XVIII^e siècle, on parle plutôt de « magie » ou de « superstition » (une prochaine lettre d'information sera consacrée aux procès de sorcellerie). Les délits de la chair sont aussi fréquents : la fornication peut être adultérine et/ou incestueuse, accompagnée parfois d'avortement et même d'infanticide; on rencontre quelques cas de zoophilie (appelée « bestialité » ou « sodomie ») et de viol. Certains fabriquent de la fausse monnaie, de faux certificats ou autorisations. D'autres encore manquent de respect envers le bailli ou l'évêque; à l'époque des Troubles du pays (1730-1740) et de la Révolution française, cela peut aller jusqu'à la sédition.

Pour rudes qu'elles puissent paraître à nos yeux, les sentences ne sont pas arbitraires. Elles sont rendues en s'appuyant sur la *Caroline*, le code criminel en usage dans l'empire depuis Charles (Carolus en latin) Quint; publiée en 1533, la *Caroline* spécifie quelles peines méritent quels délits. Dans les cas les moins graves, les criminels sont condamnés à quelques jours de prison, au pain et à l'eau, ainsi qu'aux frais de justice. Les peines traditionnelles sont l'exposition publique (devant la « pierre à poisson » avec une pancarte autour du cou indiquant le type de crime, p. ex. « voleur ») ou l'amende honorable à l'église un dimanche ou un jour de fête (p. ex. en cas d'adultère). Suivant le degré de gravité du crime, la peine est suivie de la fustigation, de la flétrissure (marque au fer), du bannissement temporaire ou perpétuel de l'évêché, de l'envoi aux galères du roi de France. La mort est infligée de différentes manières selon les crimes ou la condition des criminels : glaive, pendaison, roue, bûcher (pour les sorcières). Il arrive que le prince accorde sa grâce, commuant par exemple la peine de mort en un bannissement perpétuel; le glaive peut remplacer la corde, la strangulation peut précéder le bûcher.

Les registres comportent aussi les textes de quelques « urphèdes », le serment prêté par le condamné libéré ou banni qui promet de ne pas se venger sur la personne du prince ou de ses juges.

Une sentence célèbre : celle rendue contre les « commis » d'Ajoie en 1740

Les « troubles du pays », ces révoltes paysannes et bourgeoises contre l'autorité princière qui ont agité la décennie 1730-1740, sont sévèrement réprimés. Si les bourgeois ont la vie sauve, certains des meneurs ruraux sont condamnés à la peine

capitale : « Pour lesquels cas de sédition, tumulte, désobéissance (...), ladite Cour les a condamnés (...) conformément à l'article 127 et autres de l'ordonnance criminelle de l'empereur Charles V, à savoir Pierra Pequignat, d'être conduit au lieu du supplice où il aura la tête tranchée sur un échafaud (...) dressé devant l'Hôtel de Ville de Porrentruy, sa tête plantée sur les fourches patibulaires (...), son cadavre écartelé, pour les 4 membres être exposés sur 4 poteaux qui seront plantés à l'entrée des 4 villages de Bure, Chevenez, Coeuve et Alle, chefs-lieux des 4 mairies du pays d'Ajoie » (Cod. 205B p. 401-422). La justice princière n'était pas toujours si démonstrative dans sa violence mais, dans ce cas, il s'agissait de faire un exemple afin d'éviter que de telles révoltes se reproduisent.

Dossiers de procédure criminelle

Les sentences criminelles ne sont que le point final d'une procédure dont les pièces (enquêtes, procès-verbaux d'interrogatoires, correspondance entre la Cour et les autorités des seigneuries...) sont principalement conservées dans les dossiers de procédure criminelle, classés par seigneurie (cote PCrim); on trouve aussi des dossiers criminels dans les séries des différents bailliages de la section B. Le répertoire des procédures criminelles de la prévôté de Saint-Ursanne (PCrim SU) est en ligne, ceux des autres seigneuries restent à faire.

L'examen de ces sources permettrait de mieux connaître le fonctionnement de la justice d'Ancien Régime. Comment démarrait l'enquête : dénonciation ou poursuite d'office ? Dans l'instruction de l'enquête, quels étaient le rôle et la marge de manœuvre des autorités locales (maire) et intermédiaires (bailli, châtelain) vis-à-vis de la Cour de Porrentruy ? Cela variait-il selon les seigneuries et les époques ? Il serait aussi intéressant de dresser la typologie (et la statistique !) des délits et des peines, dans une perspective comparative avec des régions voisines pour lesquelles on dispose d'études similaires (p. ex. Neuchâtel).

Sources : *Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy*, Lettre d'information, février 2014.

ET TOUT CECI EST VRAI

Le président du Conseil exécutif bernois a rencontré une délégation du Conseil municipal de la ville de Bienne pour lui exposer les tenants et les aboutissants de la nomination de Mario Annoni. Celui-ci doit prendre la direction du groupe de travail chargé d'examiner les différentes solutions envisageables pour doter la région de Bienne-Seeland – Jura bernois de conférences régionales. Le groupe de travail doit entamer ses travaux avant les vacances d'été.

La nomination de l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni a suscité des questions et des réactions critiques de la part du Conseil municipal de la ville de Bienne, qui s'interroge notamment sur le processus ayant conduit à cette décision et sur son annonce.

Il est prévu que le mandat du groupe de travail soit défini après Pâques. D'ici là, la ville de Bienne doit réfléchir à sa participation, qu'elle a suspendue pour le moment.

Campus emblématique

Le projet de Campus tertiaire jurassien entre dans une phase décisive avec le dépôt de la demande de permis de construire. Il s'agit d'une nouvelle étape franchie pour ce projet emblématique, à la fois pour la formation et le tissu socio-économique de la région.

Les travaux débiteront dans le courant de l'été 2014, dès l'obtention des autorisations nécessaires, notamment par le démantèlement et la modification des installations CFE, et se dérouleront sur un peu plus de deux ans.

La circulation sur la route de Moutier sera adaptée en proposant notamment un trafic à sens unique pendant la période des travaux. Pour l'heure, le calendrier des travaux prévoit une entrée en service du bâtiment pour la rentrée académique 2016, avec la possibilité pour les locataires de pouvoir y emménager durant l'été de la même année.

Pour rappel, le nouveau bâtiment abritera les antennes jurassiennes

de la HE-Arc (économie, santé, ingénierie), de la HEP BEJUNE (enseignants primaires, rectorat), ainsi que le siège administratif de la HES-SO, soit près de cinq cents étudiants et formateurs issus de ces hautes écoles. Du point de vue du canton du Jura, l'ajout d'un quatrième niveau créera les conditions et les opportunités nécessaires afin d'accueillir sur ce site stratégique d'autres partenaires dans les domaines de la formation et/ou de la recherche.

Le projet contribuera par ailleurs à renforcer l'espace BEJUNE de formation ainsi que le positionnement du siège de la HES-SO à Delémont.



Image de synthèse du futur Campus tertiaire jurassien de Delémont.

Le Jura en poésie

Un Jurassien

Il crut longtemps aux balivernes

Que lui soufflaient, d'un ton benoît,

Les trompeurs aux changeants minois

Qui prenaient leurs leçons à Berne.

Il disait : « Ceux qui nous gouvernent

Ne sont ni menteurs, ni sournois ;

Ce sont nos frères, ces Bernois,

Pourquoi répéter qu'ils nous bernent ? »

Et puis, un jour, il a compris,

Enfin, ce qui faisait le prix

Du temps, du bonheur, de la vie...

L'important ? C'était son Jura !

Et, simplement, il se jura

Qu'il n'aurait pas d'autre patrie !

● Henri Devain,
L'heure du Jura

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Samedi 26 avril 2014

Saignelégier : 47^e Médaille d'Or de la chanson à la halle cantine de Saignelégier.

Samedi 3 mai 2014

Vellerat : 50^e anniversaire de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) au restaurant du Coq d'Or. Dès 11 h 30 : accueil, apéritif, chorale « Chante ma Terre », message de bienvenue de la présidente Blurette Riat. 13 h : repas suivi des allocutions de Danielle Munier, ancienne conseillère communale de Tramelan et d'Elisabeth Baume-Schneider, ministre du Gouvernement jurassien. Présence de la conteuse Raymonde Froidevaux du Bémont. Inscriptions jusqu'au 12 avril 2014 auprès de Josiane Jardin, rue Montchaibeux 6, 2800 Delémont (032 422 36 32, rjardin@bluewin.ch).

Samedi 14 juin 2014

Moutier : « Faites la liberté » à la Sociét'halle.

Moutier : Etats généraux du Mouvement autonomiste jurassien.

Lundi 23 juin 2014

40^e anniversaire du plébiscite libérateur.

Samedi 13 et dimanche 14 septembre 2014

Delémont : 67^e Fête du peuple jurassien.

Prochaine édition du Jura Libre : jeudi 8 mai 2014

Droits politiques : votation populaire

Les citoyennes et citoyens du canton du Jura seront appelés à se prononcer sur la modification de la loi sur les droits politiques autorisant l'éligibilité des étrangers dans les conseils communaux, à l'exception de la mairie, ainsi qu'à la présidence des assemblées communales. Lors de sa session du 26 mars 2014, le Parlement jurassien a accepté cette adaptation législative, en première lecture, par 49 voix contre 8 et 1 abstention.

REVUE DE LA PRESSE

Arc Hebdo (N° 13 - 2 avril) – Le coup de griffe de Super-elector

Election au Gouvernement bernois du 30 avril 2014: La « racine carrée du nombre total de suffrages multiplié par les suffrages du Jura-Sud » de Philippe Perrenoud a été meilleure que celle de Manfred Bühler.



Rencontres

Le diplomate François de Rose raconte l'anecdote suivante:

Il devait rencontrer Robert Oppenheimer, le célèbre physicien, à l'Université de Princeton, mais il ne trouvait pas la maison de son hôte. Parcourant en voiture un vaste terrain faisant partie du campus, désert à cette heure-là, il aperçut un personnage marchant seul à distance. Il lui demanda:

– Excuse me, Sir, do you know where Dr Oppenheimer lives? ¹

L'inconnu se retourna vers lui et, avec un fort accent allemand, lui dit:

– Yes, my friend. It is that house there. ²

Et François de Rose de répondre: – Thank you, Dr Einstein.

Dans ses souvenirs, il conclut: j'étais tellement stupéfait d'avoir parlé à Einstein que j'en suis resté coi. Ainsi, la seule fois où j'ai rencontré ce génie, ce fut pour lui demander mon chemin.

Cher lecteur, croyez-le ou non: la seule fois où j'ai rencontré Philippe Perrenoud, je n'ai MÊME PAS dû lui demander mon chemin. Je connaissais l'adresse.

Etonnant, non?

● A.C.

¹ Excusez-moi, Monsieur, savez-vous où habite le Dr Oppenheimer?

² Oui, mon ami. C'est cette maison-là.



« Tous les peuples aiment leur drapeau. Mais ils l'aiment doublement lorsqu'ils doivent lutter pour la liberté. Car alors les couleurs nationales, non seulement symbolisent la patrie, mais elles expriment en outre une volonté d'indépendance, elles sont une affirmation de foi dans l'avenir. » (André Francillon)

On sourit et on rit

Comme vous aurez pu le constater, le Groupe Bélier s'est contenté d'un rôle d'observateur durant les dernières élections cantonales. Et les observations furent fort intéressantes!

Alors que le statu quo+ était brandi comme l'élément miracle qui donnerait un pouvoir politique unique au Jura-Sud, force est de constater que le soufflé est bien vite retombé. En effet, tous les candidats au Conseil exécutif se sont accordés pour dire que ce statut ne devait pas être si « + » que ça: deux ou trois adaptations techniques tout au plus. Nous sommes bien loin de la souveraineté cantonale à laquelle il était comparé! Pire, la candidate vert/libérale Barbara Mulheim a déclaré que le Jura méridional ne méritait même pas ce fameux statut particulier!

Le retour à la niche des Winkelried

Continuons nos observations. Alors que les partisans du « non » le 24 novembre n'ont eu de cesse de répéter que la situation actuelle du Jura-Sud dans le canton de Berne était privilégiée, ceux-ci ont tous affirmé, durant la campagne électorale, qu'il fallait absolument défendre la région à Berne, preuve que tout n'est pas si simple. Cependant, ne nous leurrions pas: ces « grands défenseurs » du Jura-Sud auront vite fait d'oublier leurs promesses une fois grisés par le pouvoir de la Berne cantonale.

Le « Conseil du Jura bernois », lui aussi considéré comme un outil exceptionnel, n'a pas déchaîné les passions, les candidats étant moins

nombreux que lors de la législature précédente.

Un maintien encourageant

Bref, si la campagne nous a fait rire, les résultats eux, nous font sourire. Effectivement, après la gifle du 24 novembre, il aurait été illusoire d'espérer une progression des forces autonomistes dans la région. En ce sens, le maintien des trois sièges autonomistes au Grand Conseil est une source de satisfaction.

Les braises couvent

Les résultats de Moutier sont même encourageants puisque les partis autonomistes obtiennent la majorité absolue des voix et progressent par rapport à 2010. Il est également intéressant de voir que l'élection au Conseil exécutif a été particulièrement boudée par les Prévôtis. En effet, à peine 28 % des électeurs ont glissé un bulletin valable dans les urnes et plus de 16 % des bulletins de vote étaient blancs ou nuls. Ce boycott massif des Prévotois prouve que le canton de Berne n'est définitivement pas leur canton.

Enfin, il est encourageant de voir que les braises autonomistes couvent ailleurs qu'à Moutier, car les partis de l'alliance jurassienne dépassent allègrement les 40 % à Belprahon, à Monible et à Pontenet.

● Groupe Bélier

ET TOUT CECI EST VRAI

Le Conseil des Etats a définitivement enterré une initiative du canton de Berne demandant que les minorités linguistiques des cantons plurilingues soient assurées d'être représentées à la Chambre du peuple. Ce refus fait suite à celui du Conseil national en septembre dernier. Le Jura-Sud ne bénéficiera donc pas d'un siège garanti au Conseil national. Selon le sénateur biennois Hans Stöckli, « c'est au canton de Berne de régler cette situation et pas au Parlement fédéral ». Voilà qui est dit!

Alors que le budget 2013 du canton de Berne prévoyait un excédent de charges de 6 millions de francs, les comptes bouclent avec... un excédent de revenus de 157 millions! Les autorités bernoises, qui ont sabré aveuglément les aides apportées aux plus démunis, aux personnes âgées, dans le domaine social, ainsi que dans celui de l'éducation, notamment, vont-elles se raviser? Leur crédibilité est à tout le moins sérieusement entamée.

EXPOSITION

Rossemaison

Du 2 au 18 mai, Jean-Pierre Béguelin présente des œuvres récentes (peintures acryliques) au Centre culturel.

Vernissage: vendredi 2 mai 2014 à 18h30.

<http://www.maj.ch>

Vous pouvez dire du mal de tout le monde, y compris du Bon Dieu: ces gens finiront toujours par vous le pardonner, mais ne dites jamais du mal de Leurs Excellences de Berne: jamais elles ne vous le pardonneront.

Voltaire

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1

Bienne-Delémont-Bâle

Demande de conciliation

Le Gouvernement jurassien demande au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) l'ouverture d'une procédure de conciliation prévue dans l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire. En effet, les adaptations du plan sectoriel des transports – partie infrastructure rail, que la Confédération s'apprête à ratifier – ne tiennent pas compte de la position du canton du Jura en ce qui concerne le devenir de la ligne ferroviaire Bienne-Delémont-Bâle.

La planification directrice cantonale prévoit que le canton du Jura soit intégré au réseau national avec une cadence de trente minutes entre Bâle, Delémont et Bienne, ce qui ne sera possible que par une vue d'ensemble conduisant à la réalisation d'un ou de plusieurs îlots de croisement.

Or le plan sectoriel des transports se limite à prendre en compte les tronçons Bärschwil-Laufon et Zwingen-Grellingue, au motif que les autres tronçons ne répondent pas aux critères de pertinence, notamment financiers, établis par l'Office fédéral des transports.

Cette situation risque de pénaliser gravement l'attractivité du nœud principal de raccordement de Delémont et la desserte de la région par la limitation de la capacité de circulation sur les tronçons à voie unique. Le canton conteste fermement l'appréciation faite par la Confédération et demande que la ligne soit considérée dans son ensemble, de manière à inscrire tous les îlots de croisement dans les priorités du plan sectoriel.

Patrimoine

Nouvelle loi

Le Gouvernement jurassien a mis en consultation un projet de nouvelle loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique.

Les recherches archéologiques et paléontologiques extensives menées ces dernières années, notamment dans le cadre de la construction de l'autoroute A16, ont confirmé l'immense richesse de ce patrimoine. Traces de dinosaures, défenses de mammoths ou villas gallo-romaines: le passé nous a légué de nombreux sites et objets dignes d'un grand intérêt, que ce soit au niveau suisse, européen, voire mondial pour certains d'entre eux. La législation en vigueur ne peut plus garantir la gestion adéquate de ces vestiges.

La nouvelle loi octroiera à l'Etat les instruments nécessaires lui permettant de protéger et de gérer le patrimoine archéologique et paléontologique et de promouvoir sa mise en valeur, cela afin de le léguer dans les meilleures conditions possible aux générations futures. Si l'Etat en assume le rôle moteur, chacun sera appelé à apporter sa pierre à l'édifice. Par exemple, les propriétaires concernés seront tenus de permettre les fouilles et les prospections préalables aux constructions et pourront, dans des cas bien spécifiques, être appelés à participer aux frais engendrés par celles-ci.

MOUTIER

Formation

L'après-9 février

Lors de sa session du 26 mars 2014, le Parlement jurassien a pris connaissance des menaces qui pèsent sur la présence des étudiants suisses dans le programme européen Erasmus, à la suite de la votation fédérale du 9 février.

Par une résolution, les députés invitent le gouvernement à intervenir auprès de la Confédération. Si les menaces actuelles se concrétisent, il s'agira de mettre en œuvre un programme alternatif permettant aux jeunes de réaliser leurs projets d'études dans des pays européens.

Coopération

Stages en Wallonie

Dans le cadre de l'accord de coopération liant la Fédération Wallonie-Bruxelles à la République et Canton du Jura, dix jeunes Jurassiens se voient offrir la possibilité de participer à l'Académie Internationale d'Eté de Wallonie (AKDT).

L'AKDT propose des stages d'une ou deux semaines dans les domaines artistiques tels que les arts plastiques, la musique, la danse ainsi que les arts du spectacle. Des artistes confirmés invitent les artistes en herbe à découvrir un large éventail de disciplines. Ces stages sont ouverts aux jeunes du Jura et du Jura-Sud âgés de 18 à 30 ans qui souhaitent découvrir une activité artistique ou se perfectionner dans un domaine qu'ils connaissent. Les offres de stages sont à consulter sur le site www.akdt.be.

Les frais d'inscription, de logement et de pension ainsi que les frais de voyage sont pris en charge conjointement par le canton du Jura et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La République et Canton du Jura lance un appel à candidature pour participer à l'AKDT 2014. Le délai est fixé au 20 avril 2014. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Service de la coopération, rue de la Préfecture 12, 2800 Delémont, par téléphone au 032 420 59 68 ou par courriel à andre.ferlin@jura.ch.

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues sur www.akdt.be ou www.voirplusloin.ch.



Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE

« Notre » empereur avait quelques petits défauts

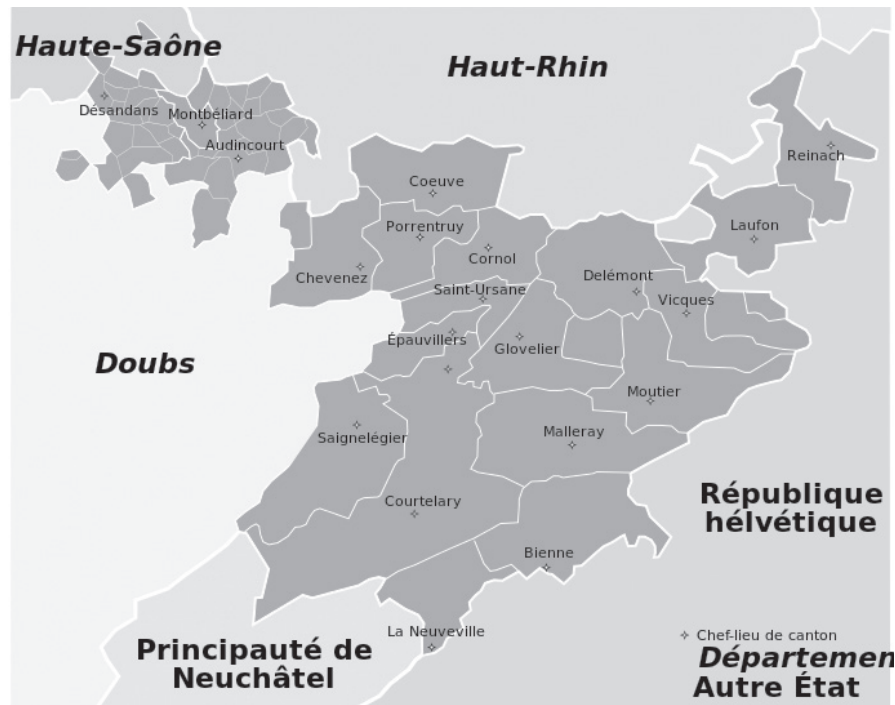
Parmi les « huiles » delémontaines, Napoléon en majesté domine la grande salle de l'Hôtel de Ville. Héritage de notre appartenance à l'empire. D'où notre intérêt pour le livre percutant que Lionel Jospin, ancien premier ministre français, vient de consacrer à l'illustre Corse, ainsi qu'à la tentation autoritaire et charismatique de type bonapartiste jusqu'au XX^e siècle (*Le mal napoléonien*, 240 pages, Editions du Seuil).

Petit rappel : le nord de notre Jura a été annexé par la France en 1793 sous la Convention, le sud en 1797 sous le Directoire. Le tout formait le département du Mont-Terrible ; il sera rattaché à celui du Haut-Rhin en 1800, dans le cadre de la première réorganisation administrative décidée par le premier consul Bonaparte, arrivé au pouvoir par le coup d'Etat du « 18 brumaire » (9 novembre 1799).

Napoléon Bonaparte a soulevé des vagues de passion, positive ou négative. Plus de huit cents films consacrés à sa personne et à son entourage. Quant aux livres ! Impossible de les recenser. Même

si on le déteste, son destin est d'un roman achevé. Il est moins à la mode aujourd'hui mais, même dans le Jura, on associe encore son règne à la participation de notre coin de terre à une aventure continentale, à côté de laquelle le rattachement ultérieur à Berne fait très riquiqui. Et sous sa couronne (il l'avait posée lui-même sur sa tête, c'était plus sûr), nous avons bénéficié de son organisation de l'Etat ainsi que de son œuvre juridique excellent, quoique d'esprit autoritaire : le Code civil et les autres codes (mais Bonaparte a rétabli l'esclavage aux Antilles).

Lionel Jospin n'ignore pas l'aspect positif du bilan. Son livre n'est pas



Département du Mont-Terrible, 1793-1800. Porrentruy en était le chef-lieu.

un pamphlet. On connaît Jospin : sérieux, clair, honnête. Sa réflexion en est d'autant plus convaincante. L'auteur prend la mesure de ce qu'il reste après la chute du grand homme : « Je regrette que ce conquérant ait laissé son pays vaincu, amoindri et souvent détesté. » En effet, les autres pays où Napoléon prétendait répandre les belles conquêtes – revues et corrigées – de la Révolution française ont été si mal traités par lui qu'ils se sont retournés contre l'orgueilleux empereur : la France, en Europe, « pouvait être inspiratrice, voire émancipatrice (...). Elle devint, avec Napoléon, dominatrice, prédatrice et meurtrière. »

Domage que Jospin, tout à son examen sévère de la diplomatie bottée de Bonaparte, n'ait pas retenu l'Acte de médiation par lequel il remit avec intelligence la Suisse dans un cadre fédéraliste. Mais sur les champs « couverts de gloire », quel massa-

creur Napoléon a été : Jospin attribue aux guerres napoléoniennes au moins huit cent mille morts dans les rangs des armées françaises (dont six cent mille Français), et autant dans les rangs de ses ennemis. Rien que pour le dernier acte, Waterloo, quarante mille morts. Morne plaine !

Ces flots de sang concernent directement l'histoire de notre Jura, qui a fourni son contingent de soldats. « L'intensification des levées d'hommes » après diverses défaites provoque, surtout en 1812 et 1813, des résistances : fuites devant la conscription, voire désertions. De tels cas ont été relevés dans nos contrées.

Tant de sacrifices pour arriver à quoi ? « La glaciation de 1815 est le fruit logique et amer de sa colossale et vaine entreprise », écrit Jospin. Bien vu : en 1815, nous avons été livrés à Berne !

● Haddock

Le français sera-t-il la langue du futur ?

Après avoir décliné au profit de l'anglais, la langue de Molière pourrait-elle retrouver son rayonnement international dans les décennies à venir au point de devenir la prochaine langue universelle ? Une étude de la banque Natixis, reprise par le magazine *Forbes*, projette que le français devienne la langue la plus parlée du monde à l'horizon 2050.

En cause : la langue française est en pleine expansion et se diffuse dans les zones les plus dynamiques du monde, notamment en Afrique subsaharienne. A tel point que le français devrait être parlé par 750 millions de personnes dans le monde en 2050, contre 220 millions de francophones recensés en 2010, estime Natixis. Elle deviendrait ainsi la langue la plus parlée du monde, devant l'anglais et le mandarin.

Mais ces chiffres sont à prendre avec prudence : pour obtenir de telles projections, Natixis a considéré comme francophones tous les habitants des pays où le français est une langue officielle, « ce qui ne sera probablement pas le cas », nuance *Forbes*. « En réalité, l'anglais devrait rester la langue la plus

usitée du monde à cette échéance », estime de son côté Alexandre Wolf, responsable de l'Observatoire de la langue française, dans un entretien publié par *Challenges*.

« Les projections démographiques sont effectivement impressionnantes, mais elles ne tiennent pas compte de la coexistence des langues, qui est la réalité dans certains pays, explique M. Wolf. Si le français est langue officielle dans trente-deux pays, de nombreux Etats comptent plusieurs langues officielles (la Belgique par exemple), tandis que dans d'autres Etats africains, le français est la langue nationale, mais pas la plus parlée », indique-t-il encore.

Article publié sur le site Internet du journal *Le Monde* (lemonde.fr) le 25 mars 2014.



Carte des Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), des Etats associés et des Etats observateurs.

Devinette

Lors des élections gouvernementales bernoises, le maire de Malleray Roberto Bernasconi a été omniprésent devant les caméras et les objectifs, prenant des poses, gesticulant, faisant des grimaces.

D'où la nouvelle devinette qui court à Malleray :

Comment appelle-t-on quelqu'un qui s'agit juste pour se faire voir ?

La mouche du coche.

Comment surnomme-t-on un crâne complètement chauve ?

Une patinoire à mouches.

Qu'est-ce que le crâne du maire de Malleray ?

Une patinoire à mouche du coche.

● A.C.

Rappel



Le délai d'inscription au 50^e anniversaire de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ), qui aura lieu le samedi 3 mai 2014 à Vellerat, est fixé au 12 avril 2014.

Inscriptions auprès de Josiane Jardin, rue Montchaibeux 6, 2800 Delémont (032 422 36 32 ou 079 738 09 01, courriel : rjardin@bluewin.ch).